

AVIS PUBLIC – DÉPÔT DU RÔLE
RÔLE TRIENNAL 3^{ÈME} ANNÉE

Dépôt du rôle de l'évaluation foncière de la Municipalité de Rivière-Bleue pour les années 2022, 2023 et 2024.

AVIS AU PUBLIC est par les présentes donné par Claudie Levasseur, directrice générale de la Municipalité de Rivière-Bleue.

Le sommaire reflétant l'état du rôle d'Évaluation foncière pour la troisième année du rôle triennal d'Évaluation 2022-2023-2024 de la Municipalité de rivière-Bleue a été déposé à mon bureau le 13 septembre 2023.

Que pour l'exercice financier 2024 du rôle d'évaluation foncière 2022-2023-2024 de la Municipalité de Rivière-Bleue, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 03-097, à défaut de quoi, elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire, ainsi que le règlement numéro 03-097, sont disponibles au bureau municipal et à la MRC de Témiscouata.

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la MRC de Témiscouata, à l'attention du directeur général, Monsieur Denis Ouellet.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.



Claudie Levasseur,
Directrice générale
13 septembre 2023